



# Challenge U11

*Vous avez été désigné par la Commission jeunes et Technique pour accueillir un centre du  
3<sup>ème</sup> Tour des Challenges U.11 qui se dérouleront  
Le SAMEDI 1er FEVRIER 2025*

*Vous trouverez ci-joint la répartition des équipes, le règlement du 3<sup>ème</sup> tour, ainsi que tous les documents liés à  
l'organisation des rencontres et qui seront à retourner au District après la date du 3<sup>ème</sup> tour :*

*Tableau des rencontres - Fiche bilan - Feuilles d'effectif*



**Dossier club d'accueil**





## **3<sup>ème</sup> TOUR DES CHALLENGES U.11**

**SAMEDI 1er FEVRIER 2025**

Le début du rassemblement est fixé à 14h00.



### **REGLEMENT**

**Art 1 :** Toutes les équipes ont été réparties par le Bureau de la Commission Jeunes et Technique en poules de 3 ou 4 équipes. Dans chaque poule, formule « championnat » ; toutes les équipes doivent se rencontrer.

**Art 2 :** **Pas plus de 2 joueurs ayant effectué le tour précédent avec l'équipe supérieure ne peuvent jouer avec l'équipe inférieure. (Ou dans un autre challenge ou du 1<sup>er</sup> Tour). Dans le cas inverse, l'équipe sera disqualifiée.**

**Art 3 :** Durée des matchs : Poule de 3 équipes : 2 matchs de 25 minutes.  
Poule de 4 équipes : 3 matchs de 16 minutes.

**Art 4 :** Attribution des points : Victoire : 4 points - Défaite : 1 point - Match Nul : 2 points.

**Art 5 :** En cas d'égalité à la fin des matchs de poules, c'est l'épreuve de jonglerie qui départagera les équipes (addition des 8 meilleurs qui ont réalisé le meilleur total).

**Art 6 :** **EPREUVE DE JONGLERIE**  
Toutes les équipes doivent effectuer une épreuve de jonglerie avant le début des rencontres :

**Challenge Départemental :** 50 jonglages « pied fort » et 20 jonglages « pied faible ».

**Challenge des Educateurs :** 30 jonglages « pied fort » et 10 jonglages « pied faible ».

Le jeu démarre balle au pied (pour les jonglages pied faible, possibilité de lever le ballon avec le pied fort avant de le jouer avec le pied faible).

2 essais par joueur, les surfaces de rattrapage ne sont pas autorisées.

**Art 7 :** **Qualification**

**Challenge Départemental :** les 1<sup>ers</sup> de chaque poule (soit 8 équipes) se qualifient pour la finale du Challenge Départemental qui se déroulera le samedi 3 Mai à Monts. Les autres équipes seront éliminées.

**Challenge des Educateurs :** les 1<sup>ers</sup> de chaque poule (soit 8 équipes) se qualifient pour la finale du Challenge des Educateurs qui se déroulera le samedi 3 Mai à Monts. Les autres équipes seront éliminées.

**Pas plus de 2 équipes du même club dans chaque finale.**

**Dans le cas où 3 équipes d'un même club sont qualifiées pour les finales du 3 mai, libre au club de choisir leurs 2 équipes qui seront présentes lors de la finale Départementale. Dans ce cas, le meilleur troisième de l'ensemble des poules aux jongleries sera qualifié.**

**Art 8 :** Le règlement est celui du Foot à 8. Tout litige non prévu par le règlement sera examiné par le Bureau de la Commission Jeunes et Technique.

**Art 9 :** En cas d'arrêté municipal, le club recevant a la charge de contacter les autres équipes afin de les informer et de trouver un terrain de repli. Dans l'impossibilité de trouver un terrain de repli, les rencontres seront reportées à une date ultérieure.

**La commission Jeunes et  
Technique du District**